\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Luz Adriana Camargo
Fiscal General de la Nación
Avenida Calle 24 No. 52 – 01
Bogotá DC
Colombia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Procureure,

**Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la sécurité des personnes défendant les droits humains, ainsi que le territoire, la terre et l’environnement en Colombie, en particulier Jani Silva, présidente de l’Association pour le développement intégral et durable de la Perla Amazónica (ADISPA), une organisation qui gère la Zone de réserve paysanne de la Perla Amazónica, dans la municipalité de Puerto Asís (Putumayo, Colombie).**

Amnesty International a recensé des menaces, des actes de stigmatisation et des manœuvres de harcèlement récurrents à l’égard de Jani Silva et de l’ADISPA depuis au moins 2017, et a constaté la manière dont cela a affecté leur travail de défense des droits de leur communauté, ainsi que leur engagement en faveur de la conservation et de la surveillance de la biodiversité et de l’eau sur leur territoire. La Commission Justice et Paix a signalé que le 10 septembre, Jani Silva a reçu des menaces de mort par téléphone, indiquant explicitement qu’elle serait attaquée à l’intérieur de l’un des véhicules du dispositif de protection que le gouvernement, par l’intermédiaire de l’Unité de protection nationale (UNP), a assigné à l’ADISPA. Par ailleurs, ce même jour, dans l’après-midi, des hommes suspects ont rôdé autour de la maison de Jani Silva et du bureau de l’ADISPA dans le centre-ville de Puerto Asís.

Nous déplorons vivement que des groupes armés présents dans cette région du pays menacent directement les organisations de la société civile, et les stigmatisent en les accusant de collaborer avec d’autres groupes criminels dans la région.

**Je vous demande instamment d’agir avec la plus grande diligence afin que le parquet général s’acquitte efficacement de son devoir d’enquêter sur les menaces et les attaques contre Jani Silva et les membres de l’ADISPA, de déterminer qui sont les commanditaires et les auteurs de ces attaques et de les traduire en justice, avec les garanties d’une procédure régulière, afin d’empêcher d’autres attaques contre des défenseur·e·s des droits humains dans la région du Bajo Putumayo.**

Veuillez agréer, Madame la Procureure, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Colombie, Zieglerstrasse 29, 3007 Berne

Fax: 031 350 14 09, E-mail: esuiza@cancilleria.gov.co